



مركز بحوث الرقابيين الأفارقة

African Ombudsman Research Centre

Centre de Recherche des Ombudsman Africains

Centro de Investigação da Provedoria de Justiça Africana

COMPTE-RENDU DE LA 7eme REUNION DU CONSEIL DE L'AORC

19 Mars 2013
LUANDA, ANGOLA

PRESIDENT : Av. Thuli Madonsela (Protecteur Publique – Afrique du Sud)

MEMBRES : Dr. Paulo Tjipilica (Ombudsman, Angola)
Mme. Alima Traore (Médiateur, Burkina Faso)
M. Themba Mthethwa (CEO – OPP-SA)

PRESENTS: Av. Ishara Bodasing (AORC Secretariat)
M. Pierre Ndagirwa (Angola)
Mme. Kombila (Ombudsman, Gabon)
Av. John Walters (Ombudsman, Namibie)
Mme. Caroline Sokoni (Ombudsman, Zambie)
M. le Juge Manento (Ombudsman, Tanzanie)
Mme. Maria Sango (Ombudsman Adjoint, Angola)
M. David Makumbi (Ouganda)
M. Doda Tanon (Côte d'Ivoire)
M. Jose Abudo (Ombudsman, Mozambique)
M. Eric Moueta (Gabon)
M. Risenga Maruma (OPP-SA)
Mme. Juliet Nkabinde (OPP-SA)

EXCUSES : Dr. Managay Reddi (Doyenne, Faculté de Droit, UKZN)
M. Lesala Mofokeng (Faculté de Droit, UKZN)
M. Ruan Kitschoff (GIZ)

ABSENT : M. le Juge Edmon Cowan (Ombudsman, Sierra Leone)

1. Ouverture et mot de bienvenu

La Présidente a commencé la réunion et toutes les personnes présentes ont été accueillies. La Présidente a informé qu'à la dernière réunion du conseil de l'AORC, il a été décidé qu'une courte réunion sera organisée dos à dos avec la prochaine réunion de l'AOMA EXCO, avec le but de discuter le Bilan Financier de l'AORC. Dr. Tjipilica a été remercié pour son offre de recevoir le conseil de l'AORC à l'EXCO à Angola.

2. Excuses, Additions à ou Adoption de l'ordre du jour

Des excuses ont été notées de la part de M. Kitschoff, Prof. Reddi et M. Mofokeng. M. le Juge Cowan a été marqué comme absent. L'ordre du jour a été adopté, avec l'addition suivant : que l'item au sujet du soutien financière de l'AORC pour l'assistance du commissaire de l'UA et ses deux officiels à l'AOMA EXCO soit mis sous 'Divers'.

3. Remarques du Président de l'AOMA

Dr. Tjipilica a accueillie toutes les personnes présentes et a remercié le Secrétariat qui a organisé la réunion.

4. Adoption du compte-rendu de la réunion tenue le 18 – 19 Février 2013, Durban

Le compte-rendu a été adopté, avec l'amendement suivant : que le premier item (Ouverture et mot de bienvenu) incluse les remarques de la Présidente au sujet de la perspective d'avenir de DIRCO pour l'AORC, concernant l'ARF ainsi que l'empreinte Africaine qui doit être laissé par l'AORC et ses programmes.

5. Bilan Financier de l'AORC

Discussion : La Directrice par intérim de l'AORC, avec l'aide du CEO du bureau du Protecteur Publique, a présenté le Bilan Financier, qui a été préparé par un official du bureau du PP.

En répondant à la question de Dr. Tjipilica, toutes les personnes présentes ont été informé que les sommes payées pour les voyages à Addis Ababa reflètent les dépenses du Secrétariat pour assister à la réunion du conseil de l'AORC en 2011. Ces sommes, encourues par le Protecteur Publique d'Afrique du Sud (PPSA), étaient inversées pour rembourser les caisses de l'AORC.

Mme. Sokoni a été informé que, bien que le bureau de l'AORC soit suffisamment équipé pour ses besoins actuels, il faudra plusieurs matériels et équipements lorsque les stagiaires et le nouveau directeur seront installés.

Mme. Traore a posé une question pour savoir les critères qui déterminent quelles activités reçoivent le financement. Elle voulait savoir en plus si l'AORC pouvait offrir

du soutien financière pour les frais de voyages et de logement dépensés par les membres du conseil de l'AORC, car ils sont une charge considérable pour les bureaux d'Ombudsman affectés. En réponse, il a été expliqué que si la dépense conforme au Plan Stratégique de l'AORC, elle sera éligible de recevoir du soutien financière. La Présidente expliquait qu'il faut que le conseil décide quelles activités sont éligibles pour le financement. En outre, elle demandait que le conseil se résoudre au sujet du paiement des dépenses des membres du conseil qui voyagent hors de leur propre pays pour les réunions du conseil.

Décision : Tous les membres du conseil qui assistent à une réunion à l'étranger seront financés par l'AORC. Il faut que le Bilan Financier final de l'AORC soit audité et traduit en Français.

Action : Il faut que le Secrétariat de l'AORC, par la division financière du PPSA, organise l'audit du Bilan Financier et l'amende en ajoutant une partie concernant le soutien financière des membres du conseil lorsqu'ils assistent aux réunions à l'étranger. De plus, il faut que le Secrétariat organise la traduction du Bilan Financier en français.

6. Divers

Soutien financière de l'AORC pour la présence du commissaire de l'UA et ses deux officiels :

Discussion : Dr. Tjipilica sollicitait l'aide de l'AORC pour financer le passage et le logement du commissaire de l'UA et ses deux officiels, qui ont tous assisté à la réunion de l'AOMA EXCO.

Décision : Le passage et le logement des officiels de l'UA ne pourraient pas être financé par l'AORC car il sera plus approprié s'ils sont financés par l'AOMA. En plus, selon la loi Sud-Africaine (plus spécifiquement, la loi de la Gestion de Finance Publique), il faut qu'une dépense soit autorisée avant qu'elle s'encourt. L'AORC peut offrir le soutien à une AOMA EXCO s'il est combiné avec une formation valable à condition qu'elle soit autorisée avant qu'elle soit effectuée.

Action : La demande peut être présentée à l'AOMA EXCO.

Prochain rendez-vous : Juin 2013, Ouagadougou, Burkina Faso.

AV. TN MADONSELA
PRESIDENTE DU CONSEIL DE L'AORC
DATE :